COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions
en suspens au 31 décembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Par la présente communication et selon l'art. 105 RCCom[1], la Municipalité renseigne le Conseil communal sur l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens.

Pour des raisons de clarté, les objets présentés ci-dessous sont classés en trois catégories : les motions – les postulats - les pétitions, par ordre d'ancienneté.

1. Motions en suspens

1.1 Motion de M. Julien Chevalley : « Pour un élargissement partiel de la route de la Combe adapté à la hausse de la circulation dans le hameau La Rottaz à Chailly/Montreux »

(prise en considération le 26 avril 2017) ST

Des études sont nécessaires pour pouvoir apporter une réponse circonstanciée.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au 30 juin 2021.

1.2 Motion de M. Gaëtan Cousin et consort demandant une modification du règlement sur l'attribution des subventions communales, pour que les manifestations de moyenne et grande taille à Montreux n'utilisent que de la vaisselle réutilisable

(prise en considération le 2 octobre 2019) ECT/VEV

Des réflexions sont en cours pour trouver la meilleure solution possible afin de pouvoir répondre aux attentes des motionnaires.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au 31 décembre 2020.

1.3 Motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber »

(prise en considération le 13 novembre 2019) AG

[1] Règlement du Conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014 RCCom

Les réflexions sont en cours. La Municipalité déposera sa réponse à cette motion d'ici au 31 décembre 2020.

Note Cet objet présentant une unité de matière avec le N° 3.3, la Municipalité les traitera de manière conjointe dans le cadre de sa réponse.

2. Postulats en suspens

2.1 Postulat de M. Wolfgang Martz « Les chemins pédestres des Hauts de Montreux : un patrimoine à entretenir et à valoriser »

(pris en considération le 17 mai 2006) DBS

La réponse au postulat prévoit notamment un projet de réalisation d'une piste de descente pour les VTT, laquelle est actuellement en cours d'analyse auprès du service des travaux publics, en collaboration avec le Canton.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.2 Postulat de M. Olivier Mark « Etude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville »

(pris en considération le 13 décembre 2006) SU/AG

La Municipalité se réfère au préavis No 41/2016 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour l'organisation d'un concours de mandats d'études parallèles et la finalisation de la procédure d'affectation destinée à valoriser les parcelles communales Nos 142 et 2851 – dites ancienne menuiserie Held. Le préavis a été adopté le 16 novembre 2016. Ces procédures, qui permettront de répondre de manière définitive à ce postulat, sont toujours en cours, suite à un changement important dans les intentions des acteurs concernés.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

Note Cet objet présentant une unité de matière avec les Nos 2.9 et 2.11, la Municipalité les traitera de manière conjointe dans le cadre de sa réponse.

2.3 Postulat de M. Alexandre Suter « Mise en place de conditions-cadres en vue du retour et de l'arrivée des commerces attendus à Montreux »

(pris en considération le 12 mars 2008) ECT

La Municipalité estime qu'une réponse à ce postulat passe obligatoirement par une approche globale en synergie avec tous les partenaires concernés. L'étude « Enjoy Montreux », désormais en mains de Montreux-Vevey Tourisme, n'a pas pu être menée à son terme en 2019. En revanche, l'intégration d'un nouveau projet Montreux Music Experience, dont une partie a été présentée lors d'une Commission consultative culturelle (Montreux Art Tour) en mars 2019, devrait permettre d'accroitre l'attractivité de Montreux et, *in fine*, d'assurer le développement des commerces. De son côté, la SICOM poursuit son analyse sur ses propres enjeux, notamment en termes d'accueil et de développement favorables à l'ensemble de l'économie montreusienne. L'ensemble de ces réflexions devrait progresser suffisamment en 2020 et permettre à la Municipalité de

pouvoir répondre au postulant durant le deuxième semestre 2020. La Municipalité tient toutefois à rappeler ici que, dans l'ensemble de ses projets concernés (2m2c, avenue du Casino, éclairages attractifs etc.), elle met tout en œuvre pour favoriser l'amélioration des conditions-cadres de la destination relevant de sa compétence.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.4 Postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre Commune

(pris en considération le 9 octobre 2008) DBS

L'étude demandée a été effectuée puis ses résultats analysés par les services concernés. Cependant, la prise en considération du postulat de M. Florian Chiaradia « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce » (objet No 2.17) englobe dans sa demande les buts du postulat. La réponse à ce postulat sera donc intégrée dans celle au postulat de M. Florian Chiaradia.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2020.

2.5 Motion transformée en postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour faire vivre les villages des hauts de la Commune, créons des structures fédérant divers services tels que services de la poste, d'accueil, de renseignements touristiques ou encore de soutien logistique aux personnes âgées »

(pris en considération le 9 octobre 2008) ECT/AG

Note Les objets 2.5 et 3.2 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité répondra par voie de rapport-préavis d'ici au 30 juin 2020 au postulat et à la pétition.

2.6 Postulat de M. Olivier Gfeller demandant un rapport à la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal

(pris en considération le 7 octobre 2009) ST/SU

La réponse pourra être donnée en fonction de l'avancement du dossier de la Commune de La Tour-de-Peilz, où un préavis pour relancer l'étude du cheminement a été déposé.

Pour mémoire, un sentier alternatif a été réalisé via le Mont-Gibert.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.7 Postulat de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples

(pris en considération le 11 novembre 2009) AG

Lors de sa séance du 25 mai 2016, le Conseil communal a pris acte du « Rapport relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des 10 communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera, « Crédit d'étude de faisabilité de la fusion des 10 communes de la Riviera ». C'est le même document, rédigé et adopté sous l'égide du service des affaires intercommunales et de la CIEHL qui a été soumis aux 10 conseils communaux ; cela explique pourquoi le postulat cité en titre n'a pas fait l'objet d'un rapport municipal, soumis à l'examen du conseil communal simultanément à ce rapport.

Sur le fond, cette problématique ne fait plus l'objet d'aucune discussion dans le cadre des organes intercommunaux et, notamment, de la conférence des syndics. Au demeurant, plusieurs éléments contribuent à reporter la discussion sur cette thématique :

- la procédure de fusion en cours entre les communes de Blonay et Saint-Légier ;

- l'acceptation par la population de Veytaux, le 25 novembre 2018, de l'initiative tendant à ce que la Municipalité de Veytaux approche celle de Montreux, en vue de l'établissement d'un projet de convention de fusion des deux communes ;

- la pétition, dont les signatures ont été récoltées dans les communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny, visant à étudier une fusion des quatre communes de l'ancien cercle de Corsier, déposée à fin 2018 ;

- la situation institutionnelle actuelle de la Commune de Vevey, plus particulièrement de sa municipalité.

Sur la base des éléments susmentionnés, la Municipalité, déplorant que les processus de collaboration des 10 communes de la Riviera soient freinés, voire stoppés, ne peut que constater le caractère irréalisable, en l'état, de cette proposition avant la fin de la présente législature. Dès lors, elle sollicite un délai au 30 juin 2020 pour établir un rapport sur ce postulat, qui constatera l'impossibilité de faire avancer cette idée.

2.8 Postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama

(pris en considération le 9 décembre 2009) ECT

Note Les objets Nos 2.8 et 2.13 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

La Riviera possède une histoire et un patrimoine importants dans le domaine audiovisuel, avec Montreux pour le son et la musique, et Vevey pour l'image et le cinéma. Dans cette optique, la Municipalité estime pertinent de mener, en étroite collaboration avec Promove et MVT, une réflexion régionale sur la valorisation de ce patrimoine, dont la forme n'est pas obligatoirement liée à un bâtiment. Cet aspect est encore en cours de développement, en collaboration étroite avec l'EPFL et la Fondation Claude Nobs. Une étude de faisabilité d'un tel musée en plein air a été mandatée à un bureau spécialisé, en étant cofinancée par la Fondation de la Ville de Montreux pour

l'équipement touristique. Les résultats sont attendus pour le printemps 2020, ce qui permettra à la Municipalité de revenir devant le Conseil d'ici à la fin de l'année.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.9 Postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP, et de la salle concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire »

(pris en considération le 27 janvier 2010) SU/AG

Note Les objets Nos 2.2, 2.9 et 2.11 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.10 Postulat de M. Patrick Aubort « Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la Gare à Montreux »

(pris en considération le 16 mars 2011) SU

La Direction urbanisme et équipements publics (UEP) a tenté de solutionner en priorité la liaison Alpes – Grand-Rue ; cet exercice s'est retrouvé dans une impasse car un acteur privé, propriétaire sur le lieu, bloque toutes les démarches. La Municipalité va examiner prochainement la possibilité de procéder à une expropriation, afin de détenir la marge de manœuvre sur l'entier de la liaison. Ceci est prévu pour le 1er semestre 2020.

Les études sur le réaménagement de la Place de la Gare, suspendues dans l'attente de résoudre la liaison Alpes – Grand-Rue, reprendront à cette suite.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.11 Postulat de M. Nicolas Gudet « Déjà 15 ans d'attente… de l'Audiorama au bâtiment Held, à quand des locaux dignes de ce nom pour le site montreusien du Conservatoire et sa section jazz ? »

(pris en considération le 15 juin 2011) SU/AG

Note Les objets Nos 2.2, 2.9 et 2.11 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020

2.12 Postulat de M. Patrick Aubort pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire

(pris en considération le 25 avril 2012) SFJ

Le 1er janvier 2018, la Loi cantonale vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) est entrée en vigueur, venant concrétiser la journée continue des écoliers. Faisant suite à cette révision, le Conseil d'Etat a adopté, dans sa séance du 3 avril 2019, un nouveau

règlement d'application de la LAJE (RLAJE), lequel est entré en vigueur le 1er août 2019. D'autre part, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a mis à jour les directives pour l'accueil collectif préscolaire, avec une entrée en vigueur au 1er août 2019. Il en va de même pour le référentiel de compétences pour l'accueil collectif parascolaire primaire qui est de la compétence de l'OAJE.

La direction SFJ est tenue d'analyser l'éventuel effet de ces mesures au plan tarifaire et d'étudier les conséquences de la révision de la politique tarifaire du Réseau Enfance de Montreux et environs (REME), mise en œuvre au 1er janvier 2019

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.13 Postulat de M. Emmanuel Gétaz « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? »

(pris en considération le 8 octobre 2014) ECT

Note Les objets Nos 2.8 et 2.13 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.14 Postulat de M. Christian Allenbach « Quelle politique d'intégration dans la Commune de Montreux ?»

(pris en considération le 21 février 2015) SFJ

Suite à la tenue des deuxièmes Etats Généraux de la cohésion sociale du 10 décembre 2016 traitant le thème « Réussir l'intégration », la Municipalité a initié une photographie des actions et dispositifs actuellement déployés sur la Commune, ainsi qu'une analyse des besoins communaux. Elle a également pris des contacts avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), afin d'inscrire la politique d'intégration montreusienne de manière cohérente dans la dynamique cantonale. Les conséquences de ces démarches formeront la base d'un rapport-préavis.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2020.

2.15 Postulat de M. Christophe Privet : « Mise à jour du préavis No 21/2004 sur la politique culturelle de la Ville de Montreux »

(pris en considération le 29 avril 2015) ECT

Le rapport-préavis pourra être présenté une fois précisé l'avenir du 2m2c et, partant, de la Saison culturelle et des festivals. Des rencontres avec les partenaires et la Commission consultative culturelle ont à nouveau eu lieu en 2019 afin d'aborder ce sujet et de préciser les attentes de chacun, notamment en termes de regroupement des compétences et de billetterie commune. En parallèle au projet de rénovation du 2m2c, des réflexions sont également en cours sur la gouvernance et les flux financiers entre la Commune et CCM SA. Les conséquences de ces analyses auront un impact direct sur la politique culturelle, raison pour laquelle la Municipalité souhaite répondre au postulant une fois tous les éléments discutés et arrêtés.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.16 Postulat de M. Florian Chiaradia : « Pour un centre-ville convivial »

(pris en considération le 25 mai 2016) SU/ST

Le projet actuellement en cours de réalisation à l'avenue du Casino répond déjà partiellement à ce postulat en offrant un nouvel aménagement plus convivial. L'intégration de nouvelles constructions au centre-ville (quartier du Vuagnard notamment), générant une augmentation de l'offre privée en stationnement, fait l'objet d'une concertation avec les services concernés. La requalification projetée de l'avenue de l'Eglise Catholique sera coordonnée en conséquence – études lancées début 2020.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.17 Postulat de M. Florian Chiaradia : « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce »

(pris en considération le 17 mai 2017) PSM

Ce postulat a fait l'objet d'une pré-étude par un mandataire. Le résultat de cette démarche a permis à la Municipalité de mieux définir le cadre de sa réponse à venir.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2020.

2.18 Postulat de M. Christophe Privet : « Pour que les citoyens de Montreux puissent débattre et voter à titre consultatif sur la politique à mener en matière de fusion régionale et que la Municipalité étudie avec celle de Vevey et de La Tour-de-Peilz, et éventuellement d'autres communes, l'organisation d'une vote consultatif simultané dans les communes intéressées »

(pris en considération le 21 juin 2017) AG

Pour rappel, ce postulat a été pris en considération par les Conseils communaux de Vevey (1er septembre 2016) et de Montreux (21 juin 2017), mais pas par celui de la Tour-de-Peilz (22 mars 2017). En tout état de cause, il convient que les municipalités des deux communes où l'objet a été pris en considération se concertent au sujet de leur réponse à ces postulats et de l'éventuelle organisation d'un scrutin consultatif.

La situation institutionnelle n'étant pas favorable aux processus de régionalisation et les blocages liés à la situation politico-institutionnelle particulière de la Municipalité de Vevey ont pour conséquence que l'on ne peut raisonnablement pas, à ce stade, faire avancer ce dossier. Le Conseil communal de Montreux avait d'ailleurs conscience du fait qu'il fallait que les circonstances soient favorables pour établir une réponse, puisqu'il n'avait pas fixé de délai pour répondre au postulat. Au-delà de la situation institutionnelle de la commune de Vevey, il est également fait référence aux éléments mentionnés ci-dessus sous chiffre 1.7. (Postulat Pierre Rochat demandant la création d'une association de communes à buts multiples), relativement aux processus « décentralisés» de fusions (Blonay – Saint-Légier ; Veytaux- Montreux ; ancien cercle de Corsier), qui rendent très difficile, voire impossible, l'avancement d'un projet de fusion large entre les 10 communes de la Riviera durant la présente législature.

Dès lors, la Municipalité déposera son rapport sur ce postulat d'ici au 30 juin 2020.

2.19 Postulat de M. Olivier Muller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes »

(pris en considération le 21 juin 2017) VEV

La Municipalité a décidé d'accepter le principe d'un rapport-préavis en réponse au postulat. Un diagnostic des aires de jeux du territoire communal a été établi et sera finalisé au premier quatrième trimestre 2019. En plus des entretiens courants, les places de jeux de Florimont, Glion et Belmont ont été rénovées en 2017 et 2018. La place de jeux de Glion a été entièrement rénovée en 2019. Le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2018 a accepté le préavis 34/2018 « relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 374'000.- au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du parc Nicole au Pierrier sur la parcelle communale No 1050, sur le DP 364 du quai de Clarens ». Ces travaux ont commencé début janvier 2020 et devraient être terminés pour la saison estivale. Les rénovations ainsi que cette dernière proposition constituent des réponses partielles au postulat. Concernant la place de jeux de la Rouvenaz, des infrastructures obsolètes et dangereuses ont été remplacées par un jeu provisoire, dans l'attente d'un projet plus conséquent.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2020.

2.20 Postulat de Mme Irina Gote : « Pour l'étude en vue de la requalification de la rue du Port à Clarens »

(pris en considération le 8 novembre 2017) ST/SU

La requalification se fera à la suite des travaux de réalisation du plan de quartier « rue Gambetta – rue du Port » qui dureront 2 ans au minimum à la suite de la délivrance du permis de construire – à délivrer en janvier 2020.

Un préavis de construction sur la requalification de la rue du Port sera déposé au 1er semestre 2021.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 juin 2021.

2.21 Postulat de M. Olivier Raduljica : « Etat des lieux et acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active »

(pris en considération le 7 février 2018) ECT

La Municipalité acquiert régulièrement des œuvres d'art, qui sont mentionnées dans le rapport de gestion et inventoriées par les Archives communales. Certaines restent en extérieur (les prix du jury de la Biennale), d'autres sont exposées dans les bâtiments communaux, mais la majorité sont stockées dans nos dépôts. Comme précisé lors de la séance de commission, la Municipalité estime que les règles d'acquisition sont claires et pertinentes ; il s'agit toutefois d'analyser si la politique d'acquisition est toujours d'actualité. Concernant la valorisation de ces œuvres, la Municipalité estime que la réalisation du futur bâtiment administratif communal sur la parcelle ex-Held sera

l'occasion d'une nouvelle mise en valeur de notre patrimoine, dont les contours précis doivent encore être définis.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.22 Postulat de M. Jonathan Al Jundi : « Développement d'un terrain Multi-Sport pour les habitants de Chernex et des hauts »

(pris en considération le 20 juin 2018) DBS

Une étude de faisabilité relative à l'implantation d'un terrain multisports à Chernex est actuellement menée.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 30 avril 2020.

2.23 Motion transformée en postulat de M. Tal Luder : « Montreux Pass, gagnant, gagnant »

(pris en considération le 5 septembre 2018) ECT

Dans cette optique, la Municipalité a organisé, en novembre 2019, une séance spécifique de la Commission consultative culturelle afin de déterminer les différentes options envisageables. Il ressort clairement des discussions que l'idée du postulant est une fausse bonne idée, mais que d'autres pistes sont à privilégier pour inciter la population à participer davantage à la vie événementielle de la Commune.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.24 Postulat de Mme Irina Gote demandant « d'étudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »

(pris en considération le 4 septembre 2019) SRH

Une réponse sera apportée audit postulat dans le courant du dernier trimestre 2020, en fonction de l'analyse des besoins et des enquêtes qui seront effectuées durant l'année auprès d'autres administrations communales et cantonales, ainsi qu'auprès de la Confédération.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

2.25 Postulat de Mme Anne Saito « Mesures communales visant à améliorer le climat urbain en cas de grandes chaleurs (canicules)»

(pris en considération le 2 octobre 2019) VEV

Les réflexions sont en cours. La Municipalité déposera sa réponse à ce postulat d'ici au 31 décembre 2020.

3. Pétitions en suspens

3.1 Pétition de M. Stéphane Barbey & Consorts : « La sécurité routière et la convivialité aussi pour les enfants des Avants, ses habitants et ses visiteurs »

(prise en considération le 12 décembre 2007) ST/POL/SU

Les discussions entamées en 2015 avec la Société des Intérêts des Avants (SIA) au sujet du concept d'aménagement de la place de la Gare sont momentanément interrompues. En effet, si la rencontre de décembre 2015 avec cette société villageoise et ses habitants a mis en évidence la nécessité de revoir certains éléments conceptuels du projet, le groupe de travail qu'entendait mettre en place la SIA n'a toutefois pas encore été constitué ; les études sont donc pour l'heure toujours suspendues.

Dès lors, la Municipalité déposera sa réponse à cette pétition d'ici au 31 décembre 2020.

3.2 Pétition de M. Gabriel Nicoulin & Consorts pour une exploitation continue du bâtiment de la gare des Avants au bénéfice de la population suite au retrait du MOB

(prise en considération le 12 décembre 2012) ECT/AG

La Fondation de la Gare des Avants a été créée le 15 février 2016, avec trois représentants de la SIA et un représentant de la Municipalité. Le conseil s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir le concept d'exploitation du futur espace multi-services au rez du bâtiment de la Gare des Avants, propriété du MOB. Les membres sont en contact avec les partenaires tels que MVT, le MOB, la Poste, le PNR-GP ainsi que divers petits commerces de détail. Le business plan et le plan de financement des aménagements intérieurs sont arrêtés. Le rapport-préavis est en cours d'élaboration.

Note Les objets 2.5 et 3.2 ont une unité de matière qui a amené la Municipalité à les réunir en un seul argumentaire tendant à un traitement unique.

Dès lors, la Municipalité répondra par voie de rapport-préavis d'ici au 30 juin 2020 au postulat et à la pétition.

3.3 Pétition déposée par le Comité pour un hommage montreusien à Franz Weber

(prise en considération le 13 novembre 2019) AG

Dans le cadre de sa réponse à la motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber » susmentionnée (objet n° 1.3), la Municipalité informera le Conseil de la suite donnée à la pétition.

Arrivée au terme de cet inventaire, la Municipalité estime avoir ainsi informé le Conseil communal sur l'état des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2019.

Ainsi adopté le 7 février 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :		Le Secrétaire :
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin